

Règlement Six-Fours Challenge 2017

Art 1 : Organisation et concept

Le Six-Fours Challenge est organisé par l'association Six-Fours Challenge Organisation en collaboration avec le club Athlétisme Six-Fours.

Aspect sportif : diverses courses à pied sont organisées, ouvertes à tout public.

Aspect caritatif : une partie des droits d'inscription est reversée à des associations visant à aider les enfants malades.

Art 2 : Epreuves

Le Six-Fours Challenge comprend 5 épreuves individuelles :

- 3 parcours de course à pied respectivement de 6, 13 et 21 km, comportant chacun environ 1/3 de sentiers, plages ou routes forestières et 2/3 de routes et piste cyclable.
- un parcours de marche Nordique de 8 km, 50% route, 50% sentiers et plages,
- des parcours réservés aux enfants (1000 m pour les éveils et 1500 m pour les poussins).

Pour la course du 6 km, un classement par « Duo » est instauré : un duo se définit comme 2 coureurs (homme ou femme) qui débutent et finissent la course ensemble.

Les départs et arrivées des épreuves auront lieu sur le même site les 14 et 15/05/2015, à Six-Fours les Plages, à l'extrémité de la plage de Bonnegrace sur l'esplanade du rayon de soleil.

- 14h00 le 20/05 pour la marche Nordique,
- 16h00 le 20/05 pour les épreuves enfants,
- 18h30 le 20/05 pour le 6 km
- 9h30 le 21/05 pour les 13 et 21 km

Les plus beaux sites de Six-fours seront visités : les plages de Bonnegrace, du Cros et des Charmettes, le Parc de la Méditerranée, le Cap Negre, les ports de la Coudoulière et du Brusca, les Iles du Gaou, le Mont Salva et la forêt de Janas.

Les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route sur les portions de route non bloquées à la circulation.

Art 3 : Inscription

Le Six-Fours Challenge est ouvert à tous les participant(e)s de :

- cadets à M4 pour les 6 et 13 km
- juniors à M4 pour le 21 km
- tout public pour la Marche Nordique
- éveils et poussins pour les courses enfants

Les licenciés devront fournir une copie de la licence de l'année en cours.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical (ou une copie) de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an. Les documents ad hoc devront être fournis à l'organisateur qui les archivera pendant la durée légale de 10

ans avant le départ de la course Tout dossier incomplet annulera l'inscription et ne permettra donc pas d'être au départ de la course.

Le nombre total de dossards disponibles sera limité à 300 pour l'épreuve de 6 km, à 800 pour l'épreuve de 13 km et 400 pour l'épreuve à course de 21 km. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ce chiffre s'il le juge nécessaire et utile. Pas de limite de dossard pour la marche Nordique et les courses enfants.

Modalités :

- Par internet : a compté du 7/11/2015
- Par courrier : Six-Fours Challenge Organisation, 291 Chemin de la Majourane 83200 Toulon (chèque à libeller à l'ordre de Six-Fours Challenge Organisation) à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Les jours de course : sur le lieu de départ-arrivée (en fonction des dossards encore disponibles).
 - o Pour les courses du 20/05 : avant 13h30 pour la marche Nordique, 15h30 pour les épreuves enfants et 18h00 pour le 6 km,
 - o Pour les courses du 15/05 : avant 8h30,

Droits :

- Pour le 6 km
 - o 8 € avant le jour de la course
 - o 10 € le jour de la course
 - o Duo 12 € pour les 2 inscriptions avant le jour de la course
 - o Duo 15 € pour les 2 inscriptions le jour de la course
- Pour le 13 km :
 - o 13 € avant le jour de la course
 - o 15 € la veille et le jour de la course
- Pour le 21 km :
 - o 18 € avant le jour de la course
 - o 20 € la veille et le jour de la course
- Inscriptions groupées :
 - o 6 et 13 km : 17 €
 - o 6 et 21 km : 22 €
- Pour la marche Nordique : 5 €
- Courses enfants : gratuit

Toute inscription est personnelle. Aucun transfert d'inscription n'est accepté.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement, quelle que soit la raison, ne sera effectué. Il en est ainsi en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur.

Art 4 : Dossards

Retrait possible le 20 mai de 10h00 à 18h00 au magasin Décathlon de la plage de Bonnegrace et le 21 mai avant 9h00 sur l'aire de départ-arrivée. Pour les personnes non inscrites au préalable, délivrance de dossards aux mêmes endroits, dans la limite des disponibilités.

Pendant la course le dossard devra être entièrement lisible.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette tierce personne. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 5 : Ravitaillements durant et après la le course

Pour le 6 km : 1 ravitaillement liquide (eau uniquement) au km 3 ; ravitaillement solides + liquides à l'arrivée.

Pour le 13 km : 3 ravitaillements liquides (eau uniquement) aux kms 4, 7.5 et 10 ; ravitaillement solides + liquides à l'arrivée.

Pour le 21 km : 4 ravitaillements liquides (eau uniquement) sont prévus aux kms 4, 7.5, 15 et 18 et 2 ravitaillements solides + liquides (eau en course, diverses boissons à l'arrivée) au km 12 et à l'arrivée.

Art 6 : Environnement

Chaque concurrent a l'obligation de respecter l'environnement, les terrains privés, la forêt, le code de la route et les autres concurrents. Il est interdit de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers en dehors des points de collectes prévus à cet effet.

Art 7 : Classements

Un classement général individuel hommes et femmes pour chaque course sera établi ainsi que des sous-classements par catégories FFA de cadets (juniors pour le 21 km) à V4, hommes et femmes.

Un classement des duos sera établi pour la course de 6 km.

Art 8 : Récompenses

Pour la course de 6 km : à titre individuel, les 3 premiers au classement général hommes et femmes seront récompensés, ainsi que le premier de chaque catégorie de cadets à M4. Les premiers duos hommes, femmes et mixte seront récompensés, ainsi que 3 duos tirés au sort.

Pour les courses de 13 et 21 km, les 3 premiers au classement général hommes et femmes seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie de cadets (juniors pour le 21 km) à M4 recevront une récompense (coupes, médailles, lots en nature, bons cadeau). Pas de cumul de récompense possible entre les divers classements. Lots divers à gagner par tirage au sort.

Pour la Marche Nordique : médailles et lots pour le premier au classement Hommes et femme.

Pour les courses enfants : médailles pour tous les participants et lots divers à gagner par tirage au sort.

Art 9 : Services d'urgence

La médicalisation de la manifestation sera assurée par 2 médecins et 4 secouristes de l'association Premiers Secours Toulonnais, répartis en 2 équipes (1 à l'arrivée, 1 au milieu du parcours). Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des

raisons médicales. Il y a obligation pour tous les participants de porter assistance à une personne en danger, le temps que les secours prennent en charge le blessé.

Art 10 : Autorisation préfectorale

Une demande sera effectuée selon les délais en vigueur auprès de la commission des courses sur route de la préfecture.

Art 12 : Assurances

L'organisateur souscritra une assurance de responsabilité civile couvrant la manifestation. Les participants sont engagés à souscrire une assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Les licenciés de la FFA peuvent être couverts par l'assurance de la fédération sous réserve d'y avoir souscrit.

Art 13 : Droits à l'image

Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion du Six-Fours Challenge, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 14 : Divers

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.